Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

APPEL A PROJETS

Création d'un Campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé

Table des matières

1. Objectifs de l'appel à projets 3
2. Caractéristiques de l'appel à projets et des propositions attendues 4
2.1. Nature des projets 4
2.2. Eligibilité des porteurs 5
3. Pilotage de l'appel à projets et modalités d'évaluation et de sélection 5
3.1. Intervenants 5
3.2. Le processus de pré-sélection et de sélection des projets 6
3.2.1. Phase 1 : Pré-sélection des projets 6
3.2.2. Phase 2 : Sélection des projets 7
3.3. Critères d'évaluation et trames des pré-prépositions et des propositions complètes ... 7
4. Financement des projets sélectionnés 8
4.1. Coûts admissibles 8
4.2. Gestion fiduciaire 9
5. Protection des données à caractère personnel 9
6. Modalités de suivi-évaluation et reporting 9

Annexe 1 : Liste des établissements indiens pré-identifiés par l'ambassade de France en Inde comme partenaires d'intérêt à privilégier. 10
Annexe 2 : Composition du Comité de pilotage et du Comité de suivi scientifique et pédagogique. 12
Annexe 3 : Critère d'évaluation et trames des dossiers de candidature. 13
Annexe 4 : Trame de pré-proposition / proposition complète. 15

1. Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projet ***« Création d'un Campus franco-Indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé »*** doit répondre à l'objectif principal d'un **renforcement de notre coopération universitaire et scientifique avec l'Inde, un partenaire clef de l'espace indopacifique, autour d'une thématique stratégique, la santé,** laquelle concentre des enjeux tant nationaux que régionaux. A travers plusieurs sous-objectifs spécifiques, cet AAP vise à :

- **Rééquilibrer les flux d'étudiants en favorisant la mobilité croisée** : attirer des étudiants indiens en France, mais aussi des étudiants français et de la zone indopacifique en Inde ;

- **Structurer la coopération bilatérale (France-Inde) dans le secteur stratégique de la santé** : accompagner les acteurs de l'ESR français dans le développement de partenariats ; permettre aux établissements indiens d'attirer davantage d'étudiants internationaux ;

- **Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes et répondre aux besoins socio-économiques** relatifs au secteur de la santé ;

- **Construire un écosystème de recherche multidisciplinaire, à forte transversalité, qui soit propice au développement de partenariats innovants multi-acteurs (académiques, innovateurs, clusters, startups, industriels etc.), notamment à travers le renforcement de la formation par la recherche.**

Le futur campus proposera dans l'idéal l'ensemble du spectre de filières de formation telles que :

- **les formations LMD (licence-master-doctorat)** avec un objectif à terme de proposer des Master co-diplômants ;
- **les formations professionnelles**, à construire en lien avec les besoins des entreprises (locales et françaises). Un arrangement administratif a été signé en 2019 pour le développement de la formation professionnelle entre la France et l'Inde ;
- **les formations continues**, permettant de mobiliser les partenaires industriels ;
- **les formations en anglais**, en priorité avec des professeurs en détachement sur place.

Il vise à former :

- **des techniciens de recherche en santé** – niveau IUT /Licence professionnelle ;
- **des étudiants dans le domaine des sciences** fondamentales (biochimie, génétique, épidémiologie, santé publique, microbiologie, etc.) **mais aussi l'économie, le management et les sciences sociales** en lien avec la santé – niveau Licence, Master et Doctorat ;

Le campus a également vocation à permettre à de jeunes diplômés/chercheurs de découvrir l'entrepreneuriat, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie franco-indienne (IFCCI), plateforme qui facilitera le rapprochement entre les partenaires académiques et des entreprises françaises, dont certaines dans le secteur de la santé.

A moyen et long terme le campus vise un rayonnement régional et l'accueil d' étudiants de la zone indopacifique ; il pourra se fixer l'objectif de compter un certain pourcentage d'étudiants de la région afin d'assurer son ancrage dans la stratégie indopacifique française.

Cette orientation fait écho aux propositions françaises en faveur d'un renforcement des échanges humains dans le cadre du partenariat de développement entériné avec l'ASEAN en septembre 2020 et au 18è sommet Inde-ASEAN tenu fin octobre 2021, lors duquel il a été rappelé que l'enseignement, la santé publique et la formation technique et professionnelle (entre autres) constituent des domaines de coopération à renforcer en priorité.

2. Caractéristiques de l'appel à projets et des propositions attendues

2.1. Nature des projets

Dans tous les cas, les projets devront :

- être ciblés sur la thématique des sciences de la vie appliquées à la santé et ses enjeux ;
- proposer une réponse adaptée et ambitieuse à l'ensemble des objectifs de l'appel à projets cités supra ;
- être cohérents avec la stratégie française en matière de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international et proposer un volet européen qui intègre les initiatives et dispositifs européens en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (Erasmus+, Horizon Europe, Alliances européennes etc.).

Un intérêt particulier sera porté aux projets :

- à forte dimension transversale et multidisciplinaire autour de la santé ;
- qui diplômeront à l'un des grades universitaires et prendront en compte autant que possible le spectre de formations tel que défini supra (Formation professionnelle, continuum L-M-D ou équivalent ingénieur) ;
- qui proposeront une projection au-delà de l'Inde, et seront dotés d'une véritable stratégie régionale d'attractivité et de diffusion des savoirs inclusive vis-à-vis d'autres pays de l'Indopacifique.

Hors du champ **:** les projets portant sur les filières conduisant à la délivrance de diplômes de doctorat des filières médicale, vétérinaire, dentaire ne sont pas éligibles au présent appel.

2.2. Eligibilité des porteurs

Les projets déposés dans le cadre de cet appel pourront être portés :

- soit par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français unique ;

- soit par un consortium réunissant plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Dans ce cas, un établissement d'enseignement supérieur et de recherche chef de file devra être clairement désigné pour coordonner le projet.

La subvention allouée au titre de l'appel à projets ne pouvant être versée qu'à l'établissement chef de file, il appartient aux institutions d'un consortium d'établir entre eux le *modus operandi* et les conventions nécessaires à la bonne marche du projet et prise en compte des charges.

Les établissements lauréats devront rendre compte à l'opérateur de la gestion technique et financière du projet et de son avancée, conformément aux obligations fixées dans l'acte attributif d'aide. Si le projet associe plusieurs partenaires, un accord de partenariat devra être signé entre l'ensemble des membres.

3. Pilotage de l'appel à projets et modalités d'évaluation et de sélection

Le ou les projets lauréats retenus bénéficieront d'un soutien financier pour l'amorçage du projet. Il sera versé avant la fin de l'année 2022 et pourra être utilisé au plus tard le 31 décembre 2024.

Les partenaires éligibles devront veiller, dès le départ, à créer les conditions nécessaires à la pérennité à plus long terme des initiatives mises en place, y compris financière. La capacité à créer ces conditions figure parmi les critères de sélection.

Le montant total du financement est de 900 000€ et sera réparti, au maximum, entre trois projets.

A ce stade, l'objectif est de financer jusqu'à trois projets afin de répondre aux intérêts manifestés par plusieurs établissements indiens pré-identifiés. Toutefois, il n'est pas exclu qu'un seul projet soit sélectionné si sa pertinence et sa capacité à répondre à l'ensemble des attentes de l'AAP le démarquent substantiellement des autres projets.

3.1. Intervenants

Financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), cet appel à projets sera piloté par un Comité associant une coprésidence composée du MEAE (administration centrale et ambassade) et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), ainsi que les représentants des ambassades française en Inde et indienne en France

L'opérateur Campus France et les organismes de recherche qui seront associés au projet seront également invités à partager leur expertise de manière ponctuelle.

3.2. Processus de pré-sélection et de sélection des projets

Le processus de sélection des projets se déroulera en deux temps : (i) une phase de pré-sélection sur la base d'une pré-proposition (formulaire simplifié) et (ii) une phase de sélection sur la base d'une proposition complète (formulaire détaillé).

Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité des pré-propositions et propositions, selon les critères explicités au paragraphe 3.3 infra ;
- Évaluation et classement des pré-propositions et propositions éligibles par le comité d'évaluation, selon les critères explicités en annexe 3 ;
- Sélection des projets par le comité de pilotage ;
- Publication de la liste des pré-propositions retenues pour la phase 2 et des propositions retenues pour financement sur le site internet de Campus France.

Les personnes intervenant dans l'évaluation et la sélection des propositions s'engagent à respecter les règles de déontologie et d'intégrité scientifique de l'enseignement supérieur et de la recherche français, notamment celles liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêt.

Phase 1 : Pré-sélection des projets

Les candidats sont invités à déposer une pré-proposition, suivant la trame disponible en Annexe 4 (sous la forme d'un seul fichier en format PDF par candidature). La pré-proposition doit être déposée selon les modalités indiquées au paragraphe 3.3. du présent appel, avant la date et l'heure de clôture de soumission des pré-propositions, le **Mardi 31 mai 2022 – 23 :59 (heure de Paris)**. Aucun document ne sera admis après cette date.

- Les pré-propositions, tout comme les questions/demandes d'informations, devront être adressées à l'adresse suivante : **cfi.dgm-dcerr-esr@diplomatie.gouv.fr** ;

- Chaque pré-proposition sera analysée et classée par le Comité d'évaluation, qui formulera un avis (favorable ou défavorable) dûment justifié, à destination du Comité de pilotage ;

- Le Comité de pilotage arrêtera la liste des projets présélectionnés ;

- Les résultats seront communiqués aux partenaires coordinateurs de projet :

  - les coordinateurs des projets présélectionnés seront destinataires des recommandations formulées par le Comité d'évaluation en vue de leur dépôt de projet en phase 2 ;

  - les coordinateurs des projets non-sélectionnés recevront une synthèse du rapport d'évaluation du comité d'évaluation complété éventuellement par l'avis du comité de pilotage.

Au cours de cette phase de pré-sélection, l'ambassade de France en Inde prévoit l'organisation d'un événement en juin 2022 en Inde avec les coordinateurs français des projets présélectionnés, en marge duquel auront lieu des visites de travail avec les institutions indiennes pressenties comme partenaires. Cette étape vise à renforcer la connaissance de l'écosystème local pour les porteurs français présélectionnés, en particulier

ceux qui n'auront pas encore identifié leurs partenaires indiens à ce stade, et à affiner les projets pour la deuxième phase de AAP. Chaque projet présélectionné disposera d'une prise en charge de mission via Campus France pour ce séjour en Inde de deux représentants.

Enfin, un « kick off meeting » est prévu à l'automne 2022 avec le ou les différent(s) projet(s) retenu(s).

Phase 2 : Sélection des projets

Selon le calendrier définitif de l'AAP qui sera communiqué à l'issue de la phase 1, les projets présélectionnés devront déposer une proposition complète, prenant en compte le cas échéant les recommandations du Comité d'évaluation et suivant la trame disponible en Annexe 3.

La proposition complète doit être déposée selon les modalités indiquées au paragraphe 3.3. du présent appel, avant la date et l'heure de clôture de soumission des propositions sur la page dédiée à l'AAP fixée au **vendredi 30 septembre 2022 à 23:59h heure de Paris**. Aucun document ne sera admis après cette date. Cette proposition doit être remise sous la forme d'un seul fichier en format PDF par candidature.

Un avenant à l'actuel appel à projets, précisant les dispositions particulières pour la phase 2 sera publié en même temps que la liste des projets présélectionnés.

Chaque proposition complète déposée, jugée éligible, sera évaluée par le Comité d'évaluation, qui pourra également solliciter une audition des coordinateurs.

Les propositions seront notées et classées par le Comité d'évaluation, qui adressera ses avis et recommandations au Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage arrêtera la liste des projets sélectionnés et les montants de financement octroyés, qui pourront différer de ceux demandés par les coordinateurs.

Les résultats de la sélection seront communiqués par l'agence Campus France aux coordinateurs de projets et la liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site dédié.

Seuls les dossiers complets et éligibles seront analysés par le Comité d'évaluation.

3.3. Critères d'évaluation et trames des pré-propositions et des propositions complètes

L'Annexe 3 détaille les critères d'évaluation des pré-propositions et propositions soumises, articulés autour des 3 axes suivants :

1. Pertinence
2. Qualité du projet
3. Impact attendu

Les attendus pour chaque critère sont parfois différents entre les deux phases, et plus développés à la phase 2 correspondant à la rédaction des propositions complètes.

Sont également fournies, en annexe au présent appel :

- la trame de rédaction des pré-propositions (annexe 4) ;
- la trame de rédaction des propositions complètes (annexe 3).

Ces trames sont à utiliser obligatoirement par les déposants.

Seules les pré-propositions sélectionnées lors de la première phase de l'appel donneront lieu au dépôt d'une proposition complète.

4. Financement des projets sélectionnés

4.1. Coûts admissibles

Seuls les coûts admissibles, c'est-à-dire relevant des catégories listées ci-dessous, pourront être financés par la subvention versée par le MEAE aux lauréats :

- La mise à disposition, par voie de détachement ou de délégation, (ou tout autre dispositif juridique encadrant le placement du personnel du partenaire coordinateur français au sein de l'établissement local), de personnel pour assurer la bonne exécution du projet ;

- Les frais de missions de personnel de l'établissement partenaire indien dans l'établissement français ;

- Les frais de missions de personnel de l'établissement partenaire français dans l'établissement indien ;

- Les frais associés à la participation aux évènements ou réunions de suivi du projet ;

- L'organisation de conférences, colloques et/ou opérations de communication ;

- Bourses ou allocations diverses (per diem) pour les séjours d'étude en France ;

- Des allocations doctorales, potentiellement en co-tutelle ;

- Les coûts liés à l'ingénierie pédagogique et au support technique nécessaires à la création de formations à distance (excluant les coûts associés à leur maintenance).

Les coûts non éligibles sont les suivants :

- Les dépenses courantes, telles que les rémunérations des personnels, nécessaires au fonctionnement normal des établissements partenaires français et indiens ;

- La construction d'infrastructures (sauf réhabilitations sommaires nécessaires pour l'installation d'équipements) ;

- Les dépenses assurées jusqu'alors par d'autres sources de financement.

4.2. Gestion fiduciaire

La subvention octroyée aux projets sélectionnés pour financement au titre de l'AAP sera versée directement aux partenaires coordinateurs français lauréats. Ceux-ci géreront ensuite sa répartition en fonction des besoins et actions de chaque partenaire impliqué dans le projet.

Chaque projet devra proposer un plan budgétaire, différenciant les dépenses assurées par le partenaire français et celles par le partenaire indien, ainsi que les modalités proposées pour chaque partie pour assurer la traçabilité et la vérification des dépenses. Elles seront validées lors de la contractualisation du projet, qui pourra imposer des conditions préalables au versement des financements.

5. Protection des données à caractère personnel

Les porteurs de projet s'engagent à effectuer toutes les démarches et déclarations nécessaires au regard de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à se conformer au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) pour ceux d'entre eux qui y sont soumis.

6. Modalités de suivi-évaluation et reporting

Les modalités complètes de suivi-évaluation des projets seront précisées ultérieurement. Le suivi-évaluation comprendra notamment :

- Un « kick-off meeting » sur place avec l'ensemble des informations concernant le reporting, le financement, et le suivi des projets ;
- la transmission d'un rapport d'exécution technique et financière ;
- des réunions de suivi entre les coordinateurs, le comité de pilotage, le comité de suivi scientifique et pédagogique et l'opérateur ;
- un événement bilan avec l'ensemble des coordinateurs de projets lauréats, le comité de pilotage, le comité de suivi scientifique et pédagogique, le comité d'évaluation et l'opérateur en Inde au second semestre 2023. Une synthèse et des recommandations relatives à la poursuite, à l'amendement voire à l'arrêt du financement du projet seront soumises pour décision au Comité de pilotage ;
- les documents finaux administratifs et financiers de clôture, à délivrer au plus tard 1 an après l'achèvement.

Annexe 1

Liste des établissements indiens pré-identifiés par l'ambassade de France en Inde comme partenaires d'intérêt à privilégier

Liste non-exhaustive basée sur les classements nationaux académiques NAAC et de recherche NIRF (https://www.nirfindia.org/2021/Ranking.html) ainsi que sur la connaissance de collaborations avec des institutions françaises.

- Indian Institute of Technology (réseau des IITs)
- Indian Institute of Science Education & Research (réseau des IISERs)
- National Institute of Technology (réseau des NITs)
- Indian Institute of Science
- Jawaharlal Nehru University
- Banaras Hindu University
- Calcutta University
- Amrita Vishwa Vidyapeetham
- Jamia Millia Islamia
- Jadavpur University
- Manipal Academy of Higher Education
- University of Hyderabad
- Aligarh Muslim University
- University of Delhi
- Savitribai Phule Pune University
- Vellore Institute of Technology
- Bharathiar University
- Anna University
- Institute of Chemical Technology
- Birla Institute of Technology & Science –Pilani
- Mysore University
- Homi Bhabha National Institute
- Siksha `O` Anusandhan
- Panjab University
- Kalinga Institute of Industrial Technology
- Shanmugha Arts Science Technology & Research Academy
- Amity University
- Kerala University
- Thapar Institute of Engineering and Technology
- Indian Institute of Engineering Science and Technology
- University of Madras
- Andhra University, Visakhapatnam
- Saveetha Institute of Medical and Technical Sciences
- Mahatma Gandhi University
- S.R.M. Institute of Science and Technology
- Visvesvaraya National Institute of Technology
- Delhi Technological University
- JSS Academy of Higher Education and Research
- Alagappa University
- King George`s Medical University

- Sathyabama Institute of Science and Technology
- Osmania University
- Gujarat University
- Jamia Hamdard
- Cochin University of Science and Technology
- Banasthali Vidyapith
- Gauhati University
- Symbiosis International
- Koneru Lakshmaiah Education Foundation University (K L College of Engineering)
- Tata Institute of Social Sciences
- Malaviya National Institute of Technology
- Tezpur University
- Kalasalingam Academy of Research and Education
- Bharath Institute of Higher Education & Research
- University of Kashmir
- Chandigarh University
- Dr. B. R. Ambedkar National Institute of Technology
- Sri Ramachandra Institute of Higher Education and Research
- Dr. D. Y. Patil Vidyapeeth
- Lovely Professional University
- Madurai Kamaraj University
- Shiv Nadar University
- Guru Nanak Dev University
- PSG College of Technology
- Pondicherry University
- Motilal Nehru National Institute of Technology
- Sri Sivasubramaniya Nadar College of Engineering
- North Eastern Hill University
- Bharathidasan University
- Sri Venkateswara University
- SVKM`s Narsee Monjee Institute of Management Studies
- Calicut University
- Mumbai University
- Visva Bharati
- Sardar Vallabhbhai National Institute of Technology
- Guru Gobind Singh Indraprastha University
- Datta Meghe Institute of Medical Sciences
- International Institute of Information Technology (réseau des IIITs)

Annexe 2

Composition du Comité de pilotage et du Comité de suivi scientifique et pédagogique

1/ Sont membres permanents du Comité de pilotage :

- le Sous-directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGM/DCERR/ESR) au MEAE, ou son représentant ;

- le Délégué aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI, ou son représentant ;

- un représentant de l'ambassade de France en Inde ;

- un représentant de l'ambassade d'Inde en France.

La co-présidence du Comité de pilotage sera assurée par le MEAE et le MESRI.

L'agence Campus France pourra être invitée par ses tutelles, en fonction de l'ordre du jour fixé par le Comité de pilotage, tout comme les organismes de recherche pour activation des expertises.

2/ Sont membres permanents du Comité de suivi scientifique et pédagogique :

- un membre de la Sous-direction de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGM/DCERR/ESR) au MEAE ;

- un membre de la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI ;

- un représentant de l'ambassade de France en Inde ;

- un panel d'experts de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- un panel d'experts de la formation et de la recherche en sciences de la vie/santé.

Annexe 3

Critères d'évaluation et trames des dossiers de candidature

Critères d'évaluation des pré-propositions

1/ Pertinence au regard de l'appel d'offre
2/ Qualité
3/ Faisabilité
4/ Impact

Critères d'évaluation des propositions

1. Pertinence au regard de :

- enjeux de structuration des partenariats avec le partenaire local. Importance du secteur économique/des métiers ciblés. Cohérence vis-à-vis de la stratégie du pays (internationalisation de l'ESRI et aussi spécifiquement autour de la thématique « sciences de la vie / santé ».
- besoins en compétences dans le secteur/les métiers ciblés ;
- l'offre de formation existante dans le Pays (Inde) et dans la région (Indopacifique, ASEAN).

2. Qualité du projet :

- Qualité et pertinence du projet et de ses objectifs ;
  - Des objectifs, du contenu, de la pédagogie, de la préparation à l'insertion professionnelle, des formations de niveau ingénieur et L, M et D ;
  - De l'articulation entre les niveaux L, M, D
  - De la politique de recrutement des étudiants et de la communication associée
  - Autres activités demandées du projet:
    - renforcement du partenariat avec le secteur économique ;
    - relatives à l'égalité des genres et équité sociale;
    - autres
- Modèle économiquement viable :
  - En termes de gouvernance, management et capacités académiques ;
  - En termes de ressources financières.
- Capacités des acteurs à mener le projet, y compris au regard de leurs expériences partenariales franco-indiennes :
  - Etablissement indien ;
  - Etablissement ou structure partenariale d'établissements français ;
  - Complémentarité entre les partenaires.
- Pertinence et réalisme des actions programmées ;
- Qualité du partenariat sectoriel ;
- Robustesse de la gouvernance, du management du projet et de la gestion fiduciaire ;
- Adéquation des moyens avec les objectifs :
  - Adéquation des moyens identifiés dans la proposition avec objectifs ;
  - Capacité à mobiliser les ressources existantes ;
  - Capacité à mobiliser les ressources complémentaires à trouver ;
  - Qualité et pertinence de la demande de financement ;
  - Adéquation du budget avec les actions à conduire.

- Engagement des personnes clés du projet, expérience de coopération internationale et esprit d'équipe (lors du soutien oral)

3. Impact attendu en termes de :

- Renforcement des partenariats et rayonnement de la coopération :
  - Enseignement supérieur et de recherche;
  - Pilotage et conduite d'activités d'enseignement supérieur ;
  - Partenariat à forte transversalité avec les acteurs sectoriels, nationaux et/ou régionaux ;
- Développement économique et social :
  - Insertion professionnelle et employabilité des diplômés.

Annexe 4

Trames de pré-proposition (phase 1) / proposition complète (phase 2)

Les pré-propositions et propositions sont à présenter en respectant les trames décrites ci-dessous. Elles seront évaluées au regard des critères figurant en Annexe 3.

Les documents à remettre en phase 1, au format PDF, ne devront pas excéder un total de 5 pages. Dans un second temps, les documents qui seront remis en phase 2 par les porteurs des projets présélectionnés ne devront pas excéder 20 pages.

Fiche de synthèse du projet (1 page)

Création d'un Campus franco-Indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé			
Nom du Projet			
Etablissement coordonnateur Indien	***Nom***	***Abréviation***	***Nom du chef d'établissement***
Responsable du projet	***Nom***	***Adresse mail***	***N° tél***
Etablissement coordonnateur Français	***Nom***	***Abréviation***	***Nom du chef d'établissement***
Responsable du projet	***Nom***	***Adresse mail***	***N° tél***
Etablissement partenaire Français	***Nom***	***Abréviation***	***Nom du chef d'établissement***
Responsable du projet	***Nom***	***Adresse mail***	***N° tél***
Etablissement partenaire Français	***Nom***	***Abréviation***	***Nom du chef d'établissement***
Responsable du projet	***Nom***	***Adresse mail***	***N° tél***
Budget global	***Montant total de la subvention demandée :*** ***cofinancement établissement indien :*** ***Subvention demandée établissement indien :*** ***cofinancement établissement français :*** ***Subvention demandée établissement français :***		

Résumé du projet (10 lignes) :

Donner une description succincte du projet et de ses principales caractéristiques :

- Sous-secteur et filières (des sciences de la vie / santé) concernés ;
- formations en licence, master et doctorat faisant l'objet de la pré-proposition ;

Document descriptif du projet

NB : les indications surlignées en vert infra ne concernent que les éléments attendus en phase 2 pour les projets qui auront été présélectionnés

1. Contexte et enjeux

Présentation du contexte et des enjeux auquel le projet veut répondre en termes de :

- *développement socio-économique du pays indien ;*
- offre de formation du pays indien dans le secteur et les filières considérés.

2. Réalisation principales à l'échéance du projet et vision à 5 ans

Réalisations principales à l'issue du projet, projection sur 5 ans

3. Etat des lieux des établissements au regard du projet à conduire

Fournir la liste [une description et un diagnostic] des formations et capacités existantes, expériences partenariales antérieures.

- Etablissement indien ;
- Etablissement(s) français ;
- Partenariats préexistants entre les établissements participant au projet ;
- *Partenariats sectoriels existant, [avec mention explicite des engagements en soutien du projet et lettres d'engagement en annexe].*

4. Formations et activités envisagées

Description synthétique [Présentation exhaustive] du projet, des formations et principales activités considérées.

4.1 Formations

- Formations professionnelles, *contenu et éléments pédagogiques clés ;*
- *Formations de niveau licence, contenu et éléments pédagogiques clés ;*
- *Formations de niveau masters, contenu et éléments pédagogiques clés ;*
- *Formations de niveau ingénieur, contenu et éléments pédagogiques clés ;*
- *Formations de niveau doctoral, contenu et éléments pédagogiques clés.*

4.2 Activités principales :

- *renforcement du partenariat scientifique et de la formation par la recherche;*
- renforcement du partenariat avec le secteur économique ;
- autres

5. Gouvernance du projet

Présenter :

- *Organisation générale, organigramme, principes de gouvernance et de management ;*
- *Equipe projet*

6. Plan d'action à 2 ans et tâches et échéancier prévisionnel

Présenter un diagramme de Gantt du projet

Organisation des tâches

7. Plan budgétaire synthétique

Justification des coûts et du montant du financement demandé :

- *Mise en place et fonctionnement de la gouvernance du projet*
- *Mise en place et conduite des différents niveaux de formation*
- *Conduite des autres activités*
- *Montée en puissance de nouvelles ressources assurant la pérennité du projet*

8. Suivi du projet

Préciser objectifs, indicateurs, et prévision des résultats pour l'évaluation du projet

9. Organisation du soutien administratif et financier

- *Coordination*
- *partenaire français / partenaire indien*

10. Analyse SWOT du projet et plan de management des risques

11. Notes spécifiques

Autres points jugés d'importance par les établissements participants, qui ne s'inscriraient pas dans les paragraphes précédents.

12. Bilan et impact globaux du projet

Présenter la plus-value de la proposition au regard de l'existant et de son évolution (hors soutien MEAE pour les années à venir), ainsi que l'impact attendu :

- *pour l'établissement indien / l'établissement français ;*
- *pour les étudiants ciblés ;*
- *pour les partenariats scientifiques, la coopération bilatérale et/ou régionale ;*
- *sur le développement des filières économiques en lien avec le domaine des sciences de la vie pour la santé ;*
- *en termes d'égalité des genres et d'équité sociale.*